

# COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

(Division des services essentiels)

Dossier : AM-2000-5135  
Cas : CM-2015-5461

Montréal, le 13 août 2015

---

**DEVANT LA COMMISSAIRE :**            **Judith Lapointe, juge administrative**

---

**Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval** (ayant succédé le 1<sup>er</sup> avril 2015 à l'Hôpital juif de réadaptation)

Employeur

c.

**Syndicat des employés de l'Hôpital juif de réadaptation (CSD)**

Association accréditée

---

## DÉCISION

---

[1] Le 23 juillet 2015, la Commission reçoit une entente de services essentiels que les parties proposent de maintenir en cas de grève dans un établissement qui exploite un ou des centres hospitaliers visés par l'article 111.10 du *Code du travail*, RLRQ, c. C-27, (le **Code**).

[2] L'association accréditée représente :

« **Toutes les salariées et tous les salariés de la catégorie du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers.** »

[3] Conformément aux articles 111.10.4 et 111.10.5 du Code, il appartient à la Commission de procéder à l'évaluation de la suffisance des services et d'y apporter les modifications et les précisions qu'elle juge appropriées avant de l'approuver au regard des dispositions du Code.

[4] La Commission comprend que tous les salariés habituellement en fonction travailleront 90% de leur temps normalement travaillé.

[5] La Commission rappelle aux parties que les dispositions suivantes font partie intégrante de l'entente :

- Le fonctionnement normal des unités de soins intensifs et d'urgence sera assuré en tout temps, le cas échéant.
- Le libre accès d'une personne aux services de l'établissement sera assuré en tout temps, incluant les fournisseurs.
- Tous les salariés habituellement en fonction pendant un quart de travail doivent être présents et accomplir leur travail dans une proportion conforme aux pourcentages établis à l'article 111.10 du Code.
- Dans chaque unité de soins ou catégorie de services, les salariés devront exercer leur temps de grève à tour de rôle, lorsqu'il y a plus d'un salarié, de manière à assurer la continuité des soins et des services aux usagers.
- Dans le cas où un salarié est seul dans son titre d'emploi, ce dernier ne doit pas interrompre la continuité des soins et des services. L'exercice de son droit de grève n'est possible que si les conditions de travail habituelles lui permettent de quitter son poste de travail. À défaut, il doit exercer son droit de grève en demeurant présent sur les lieux de travail et il doit alors cesser la grève si une situation particulière nécessite son intervention immédiate.
- L'employeur fournit à l'association accréditée qui en fait la demande les informations nécessaires à la préparation des horaires de travail des salariés visés.
- Lors d'une situation exceptionnelle ou urgente, l'association accréditée négociera rapidement avec l'employeur et fournira le nombre de salariés désignés pour répondre à la situation.
- Afin de voir à l'application des services essentiels, les parties désigneront chacune une ou des personnes responsables des communications ainsi que les moyens mis en place pour assurer ces dernières.
- Advenant des problèmes d'application des services essentiels, les parties doivent en discuter afin de trouver une solution. À défaut, la Commission doit en être avisée pour qu'elle puisse fournir l'aide nécessaire.

- L'entente est valide pour toute période de grève jusqu'à la signature d'une convention collective ou de ce qui en tient lieu, sous réserve des pouvoirs de la Commission de la modifier.

[6] Après examen de l'entente et compte tenu des modifications et précisions apportées, le cas échéant, la Commission conclut que cette dernière est conforme au Code.

**EN CONSÉQUENCE, la Commission des relations du travail**

**DÉCLARE** que les services essentiels à maintenir pendant une grève sont ceux énumérés à l'entente ci-annexée, incluant les modifications et les précisions apportées par la présente décision, le cas échéant;

**DÉCLARE** suffisants les services essentiels qui y sont prévus;

**RAPPELLE** que nul ne peut déroger à une entente approuvée par la Commission.

---

Judith Lapointe

M. Philippe Benoit  
Représentant de l'employeur

M<sup>me</sup> Renée Rodrigue  
Représentante de l'association accréditée

JL/ab

AM-2000-5135 / CM-2015-5461

## SERVICES ESSENTIELS À MAINTENIR EN CAS DE GRÈVE EN POURCENTAGE DU NOMBRE D'HEURES TRAVILLÉES

(réf. articles 111.10 à 111.10.3 du Code du travail)

### 1. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION ACCRÉDITÉE

Nom de l'association accréditée : Syndicat des employés de l'Hôpital juif de réadaptation (CSD)  
(syndicat)

N° d'accréditation : AM-2000-5135

#### L'ASSOCIATION ACCRÉDITÉE REPRÉSENTE (cocher la case appropriée)

- Catégorie du personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires
- Catégorie du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers
- Catégorie du personnel de bureau, des techniciens et de professionnels de l'administration
- Catégorie des techniciens et des professionnels de la santé et des services sociaux

### 2. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement : Le CISSS Laval pour l'installation Hôpital juif de réadaptation

Région administrative : 13

Installations visées : Toutes les installations de l'établissement

#### L'ÉTABLISSEMENT VISÉ PAR LA PRÉSENTE EXPLOITE (cocher les cases appropriées)

Missions	% selon 111.10 du Code du travail
<input type="checkbox"/> Centre hospitalier (CH) spécialisé (Neurologie ou cardiologie ou soins psychiatriques ou doté d'un département de soins psychiatriques)	90 %
<input type="checkbox"/> Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD)	90 %
<input checked="" type="checkbox"/> Centre de réadaptation (CR)	90 %
<input checked="" type="checkbox"/> Centre hospitalier (CH)	90 %
<input type="checkbox"/> Centre local de services communautaires (CLSC)	60 %
<input type="checkbox"/> Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)	55 %

AM-2000-5135 / CM-2015-5461

3. Lors d'une grève, l'association accréditée s'engage à maintenir, par quart de travail, 100 % des salariés qui seraient habituellement en fonction lors de cette période. Dans son unité de soins ou sa catégorie de service, chaque salarié travaillera durant le pourcentage de temps requis selon les différentes missions susmentionnées. Ainsi, selon son lieu de travail, chaque salarié travaillera soit 90 % de son temps normalement travaillé.

Le temps de grève s'exercera à tour de rôle, de manière à assurer la continuité des soins et des services.

4. Un salarié accomplissant seul les fonctions de son titre d'emploi ne doit pas interrompre la continuité des soins et des services. L'exercice de son temps de grève n'est possible que si ses conditions de travail habituelles permettent qu'il quitte son poste de travail.
5. L'employeur fournit à l'association accréditée qui en fait la demande les informations nécessaires à la préparation des horaires de travail des salariés visés.

6. Le temps de grève s'établit en fonction des horaires normaux de travail des salariés habituellement affectés dans chacun des services et dans chacune des unités de soins.

Dans la mesure où le syndicat a les informations sur les horaires de travail en temps requis, il s'engage à fournir à l'employeur 72 heures avant le début de la grève, une liste pour chacun des services concernés et par quart de travail, indiquant le moment et la durée de grève prévus pour chaque salarié qui doit faire la grève. L'horaire de grève sera conçu de manière à respecter les pourcentages requis et l'exercice de la grève se fera à tour de rôle afin d'assurer la continuité des soins et des services. Cette liste demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que le syndicat ne transmettra pas à l'employeur, à la suite de modifications que ce dernier pourrait apporter à l'horaire de travail, une liste révisée comportant les mêmes particularités.

7. Le fonctionnement normal des unités de soins intensifs et d'urgence sera assuré, le cas échéant.
8. Le libre accès d'une personne aux services de l'établissement sera assuré, incluant les fournisseurs.
9. En cas de situation exceptionnelle ou urgente, l'association accréditée s'engage, d'une part, à négocier rapidement avec l'employeur, le nombre de salariées et, d'autre part, à fournir les salariés désignés pour répondre à la situation.
10. Afin de voir à l'application des services essentiels, l'association accréditée ou chacune des parties, s'il s'agit d'une entente, désignera une ou des personnes responsables des communications ainsi que les moyens mis en place pour assurer ces communications.
11. Sur demande de l'une ou l'autre des parties, celles-ci se réuniront pour résoudre tout problème découlant de l'application de la présente entente ou, dans le cas d'une liste, l'association accréditée en discutera avec l'employeur pour trouver une solution. À défaut, l'une ou l'autre des parties avise la Commission afin que celle-ci puisse fournir l'aide nécessaire.
12. Le présent document est valide pour toute période de grève jusqu'à la signature d'une convention collective ou de ce qui en tient lieu, sous réserve des pouvoirs de la Commission de le modifier.
13. Le syndicat reconnaît avoir transmis la liste de services essentiels et les annexes, le cas échéant, à l'employeur et lui avoir offert de négocier une entente de services essentiels à maintenir en cas de grève.

SIGNATURE(S) :

Partie patronale



(signature)

François Lavigne

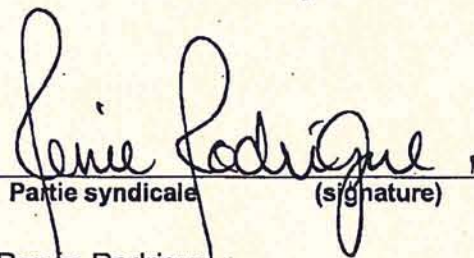
(Inscrire le nom en lettres moulées)

Date : 9 juillet 2015

Téléphone : (450)-688-9550 p. 248

Courriel : skhatib\_hjr@ssss.gouv.qc.ca

Partie syndicale



(signature)

Renée Rodrigue

(Inscrire le nom en lettres moulées)

Date : 9 juillet 2015

Téléphone : (514) 899-1070 p. 6014

Courriel : rodrigue@csd.qc.ca



AM-2000-5135 / CM-2015-5461

## Dossier Employé Actuel

Dossier Employé Actuel		Etudiant		Direction		Catégorie Personnel		Genre		Congé		Syndicat	
Départ	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	(Multiple Items)	
NON		Statut		Statut		Statut		Statut		Statut		Statut	
		1 - Tc		2 - Tcd		3 - Tp		4 - Tpt		Grand Total			
Titre Emploi	Matricule Nom Prénom	Nb Matricules	Nb Matricules	Nb Matricules	Nb Matricules	Nb Matricules	Nb Matricules	Nb Matricules	Nb Matricules	Nb Matricules	Nb Matricules	Grand Total	
	03393 - HEWLETT, PETER	1											1
	Total	6									3		10
3262 - Mec en orth/prothese	00319 - MASHI, NAVEEN	1											1
	00375 - OLMI, DINO	1											1
	02703 - SUAREZ, ROGELIO	1											1
	02704 - COTE, HUGUES	1											1
	02705 - DE GAGNE, ERIC	1											1
	02707 - CHARETTE-FORTIN, JEREMIE	1											1
	02708 - BELISLE, DONALD	1			1								1
	03370 - PILOTE, DOROTHEE	1											1
	03399 - BLANCHETTE, YVES	1											1
	04156 - NOLET-PILON, MAXIME	1											1
	Total	9			1								10
3462 - Assisiant en readapt	00330 - TSOUROUNIS, ANTONIA	1											1
	02616 - DESROSIERS, JOSEE	1											1
	Total	1											2
3480 - Prepose aux benef	00272 - AKOPIAN, NADIA	1											1
	00301 - GIRALDI, FRANCE	1											1
	00312 - JOYA, LUIS	1											1
	00316 - ST-CYR, MAGALIE	1											1
	00326 - DIBIASE, GIOVANNA	1											1
	00332 - KELLY, PHILIP	1											1
	00340 - GAGNON, NANCY	1											1
	00346 - LINDOR, MYRIAM	1											1
	00349 - LAVOIE, MARIE-EVE	1											1
	00381 - MITROVIC-KARDUM, JAGODA	1											1
	00384 - MALAVONG, MONDARA	1											1
	00373 - ODULLO, JORGE	1											1

AM-2000-5135 / CM-2015-5461

## Dossier Employé Actuel

Dossier Employé Actuel		Etudiant	Direction	Catégorie Personnel	Genre	Congé	Syndicat
Départ	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	(Multiple Items)
NON	Statut		Nb Matricules		Nb Matricules		Grand Total
	1 - Tc	2 - Tct	3 - Tp	4 - Tpt	Nb Matricules		
Titre Emploi	Matricule Nom Prénom		Nb Matricules		Nb Matricules		Nb Matricules
	00404	AGYEI BAF FOUR, ANDREW	1	1	1	1	1
	00407	JEAN-MICHEL, CLARICE	1	1	1	1	1
	00411	DE NONCOURT, GENEVIEVE	1	1	1	1	1
	00421	PLAGAKIS, HARICLIA	1	1	1	1	1
	00422	SMICKLE, PATRICK	1	1	1	1	1
	00424	BARTLEY, NICOLE	1	1	1	1	1
	00432	VONGCHANH, NYKHON	1	1	1	1	1
	00442	CARRILLO, JENNY	1	1	1	1	1
	00443	PACHECO, SILVIA	1	1	1	1	1
	00446	SUTTAHARAN, KAMALAHARAN	1	1	1	1	1
	00447	PAQUETTE, MARJORIE	1	1	1	1	1
	00450	ETRAITA, EMELITA	1	1	1	1	1
	00451	PATEL, RAKSHA	1	1	1	1	1
	00454	NEUMANN, JENNIFER	1	1	1	1	1
	00456	ROUMBAS, STAVROULA	1	1	1	1	1
	00601	MICHEL, GINA	1	1	1	1	1
	00602	RANCIER, LAURE	1	1	1	1	1
	Total		51	18	6	29	29
3481 - Pr. stérilisation	00377	MOUTINHO, LEONEL	1	1	1	1	1
	Total		1	1	1	1	1
5141 - Magasinier	03377	OLIVEIRA, RENE	1	1	1	1	1
	Total		1	1	1	1	1
5312 - Agt admn cl 1 - adm	01008	BUJOLD, JOHANNE	1	1	1	1	1
	02585	LEMAIRE, THERESE	1	1	1	1	1
	02629	LAPORTE, MARIE	1	1	1	1	1
	02663	AUGER, LINE	1	1	1	1	1
	02694	MAHMANE, AMINA	1	1	1	1	1
	Total		4	1	1	5	5



AM-2000-5135 / CM-2015-5461

## Dossier Employé Actuel

Dossier Employé Actuel		Etudiant		Direction		Catégorie Personnel		Genre		Congé		Syndicat	
Départ	Tous	Tous	Tous	Statut	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	(Multiple Items)	
Titre Emploi	Matricule	Nom Prénom	1 - Tc	2 - Tct	3 - Tp	4 - Tpl	Grand Total						
	Nb Matricules	Nb Matricules	Nb Matricules	Nb Matricules	Nb Matricules	Nb Matricules	Nb Matricules						
5313 - Adj a la direction	02608 - RACETTE, CAROL		1				1						1
	02641 - LARIN, MANDON						1						1
	02844 - PAQUETTE, DIANE						1						1
	02648 - LABELLE, JULIE		1				1						1
	Total		2				2						4
5314 - Agt admin cl 2 - sec	00402 - BITTON, NATHALIE						1						1
	00702 - DEPIN, LORRAINE						1						1
	01403 - LABADIE, LINE		1				1						1
	01411 - BRAIS, SARAH		1				1						1
	01947 - BELANGER, JULIE		1				1						1
	02535 - YANICK, LINDA		1				1						1
	02568 - DES ROCHES, CELINE		1				1						1
	02573 - LAUZON, CHRISTINA						1						1
	02605 - DEMERS, FRANCINE		1				1						1
	02611 - CHOUMINARD, LOUISE		1				1						1
	02815 - LICHY DE LICHY, SUZANNE						1						1
	02835 - OPAZO, NALINI						1						1
	02637 - SEGUIN, LINDA		1				1						1
	02650 - ROBERT, LISE		1				1						1
	02657 - JOUHRI, FATMA						1						1
	02658 - UNCAO REBELO, MELISSA		1				1						1
	02661 - DION, JOHANNIE						1						1
	02688 - VENNE, MARIE-SYLVE						1						1
	02671 - BOUCHER, MARTINE						1						1
	02679 - BONIN, FRANCINE						1						1
	02888 - BEAUDOIN, SUZANNE						1						1
	Total		10				11						21
5315 - Agt admin cl 2 - adm	02617 - BITTON, LEE-ZOHAR		1				1						1

AM-2000-5135 / CM-2015-5461

## Dossier Employé Actuel

Dossier Employé Actuel		Etuudiant		Direction		Catégorie Personnel		Genre		Congé		Syndicat	
Départ	Tous	Tous	Tous	Statut	1 - Tc	2 - Tct	Nb Matricules	Nb Matricules	3 - Tp	4 - Tpt	Tous	Nb Matricules	Grand Total
NON	Tous	Tous	Tous	Statut	1 - Tc	2 - Tct	Nb Matricules	Nb Matricules	3 - Tp	4 - Tpt	Tous	Nb Matricules	(Multiple Items)
Titre Emploi	Matricule Nom Prénom	Nb Matricules	Nb Matricules	1 - Tc	2 - Tct	Nb Matricules	Nb Matricules	3 - Tp	4 - Tpt	Tous	Nb Matricules	Grand Total	
	02646 - POETI, MAUDE	1											1
	02650 - VOLTAIRE, MARANATHA	1											1
	Total	3											3
5318 - Agt admin cl 3 - sec	02677 - MICHEL, DINA		1										1
	02685 - COSSETTE, NANCY												1
	Total		1										2
5317 - Agt admin cl 3 - adm	00328 - LAVALLEE, MARTINE						1						1
	01404 - HENRY, JACQUELINE												1
	02530 - RIOPEL, JOHANNE		1										1
	02674 - DUBE, GUYLAINE												1
	02692 - ANDRE SMITH, LHARISSA						1						1
	Total		1				1						5
5318 - Agt admin cl 4 - sec	02621 - ROBERGE, MARTINE												1
	02678 - LELIEVRE, MARIE-FRANCE												1
	Total												2
5322 - Secrétaire médicale	02680 - DUBOIS, CELINE												1
	Total												1
5324 - Acheteur	02511 - HADZURIK, ANDREW		1										1
	02545 - FELLAL, MOHAMMED		1										1
	Total		2										2
6299 - Aide cuisinier	03340 - BOUCHARD, ALAIN												1
	03369 - WEHBE, NINA		1										1
	04519 - DESNOYERS, SYLVIE												1
	Total		1										3
6301 - Cuisinier	03327 - REDA, GIOVANNI		1										1
	03354 - DAIGLE, DANIELLE		1										1
	Total		2										2
6320 - Buandier	04153 - DEZEEUW, DIANE		1										1

AM-2000-5135 / CM-2015-5461

## Dossier Employé Actuel

Dossier Employé Actuel		Etudiant		Direction		Catégorie Personnel		Genre		Congé		Syndicat	
Départ	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	(Multiple Items)	
Titre Emploi	Matricule Nom Prénom	Nb Matricules	1 - Tc	2 - Tcd	3 - Tp	4 - Tpt	Grand Total						
6373 - Ouvrier maintenance	Total	1											
	04144 - BOUCHAMA, HASSAN			1									1
	04145 - GAUVIN, BERNARD												1
	04149 - PILON, EDOUARD												1
	Total				1								3
6383 - Mec. machine fixes	Total												
	04523 - GARNEAU, SAUL				1								1
	04526 - PIGEULT, COLLIN												1
	Total												2
6386 - Prepose serv ailment	Total												
	03336 - SCHIOPU, LUGRETIA MIODARA												1
	03344 - HOULE, JOHANNE												1
	03346 - BAREA, YAIMA												1
	03347 - BAHLOUL, SAIDA												1
	03352 - MARIAN, PATRICK												1
	03356 - RHEAULT, GINETTE												1
	03369 - DUCKWORTH, MARY												1
	03382 - ALCIDE, FREDERIK												1
	04106 - JONES, KAREN												1
	04108 - TRUDEAU, NICOLE												1
	04112 - FREDERIC, MITCH-JONATHAN												1
	04122 - POTASH, MATTHEW												1
	04147 - ST-VES, GISELE												1
	Total												6
9027 - Ouvrier/menusier	Total												4
	03314 - ROY, CLAUDE												1
	Total												1
9032 - Aide service/ent man	Total												1
	04120 - FOISY, NATHALIE												1
	Total												1
9033 - Prep. ent. men. (o/le)	Total												1
	02547 - CARPENTIERO, ALESSANDRA												1
	03309 - TRUDEAU, MICHELINE												1

AM-2000-5135 / CM-2015-5461

## Dossier Employé Actuel

Dossier Employé Actuel									
Départ	Etudiant	Direction	Catégorie Personnel		Genre	Congé	Syndicat		
NON	Tous	Tous	1 - Tc	2 - Tcd	3 - Tp	4 - Tpt	(Multiple Items)		
		Statut							
			Nb Matricules	Nb Matricules	Nb Matricules	Nb Matricules	Nb Matricules	Grand Total	Nb Matricules
Titre Emploi	Matricule Nom Prénom								
	03394 - BERNLETTNER, FRANCIS		1						1
	03397 - ALLARD, MARC							1	1
	03398 - LECLERC, JOCELYN		1						1
	04110 - DISTEFANO, VINCENZO		1						1
	04117 - CHAGNON, YVAN		1						1
	04118 - PELLETIER, GILLES					1			1
	04123 - QUIROGA, RODRIGO		1						1
	04124 - GOMEZ, OSVALDO ERNESTO				1				1
	04125 - GOMEZ, WALTER MODESTO		1						1
	04126 - SANTOS, DAVID				1				1
	04127 - MUNOZ PAZOS, JULIO							1	1
	04129 - RATHJE, ANDREW LLOYD					1			1
	04133 - STEPANIAN, CHANT							1	1
	04134 - VALLADARES, ALFREDO			1					1
	04135 - LEBISIR, ABDELILAH							1	1
	04136 - VELASQUEZ S, ERICK A							1	1
	04154 - CYR, MICHEL							1	1
	04521 - PEREIRA, GILLES		1						1
	Total		9	9	3	3	5	20	20
Grand Total			77	9	48	23	157		